



## PARTICIPATION FINANCIERE APEC

### STAGES - MASTER CLASS – POURSUITE CURSUS (vers établissement artistique supérieur, après diplôme)

Année 2021/2022

#### Conditions

- Etre adhérent à l'APEC pour l'année 2021/2022
- Avoir effectué et réglé un stage, un master class ou avoir participé à un concours d'entrée pour la poursuite d'études entre le **1<sup>er</sup> juillet 2021 et le 30 juin 2022**.

Stages et masters class : **aide : 40 €\* (1 demande par bénéficiaire et par an)**

- Joindre la facture de l'organisme mentionnant l'intitulé, le nom du bénéficiaire, les dates et le montant payé, un RIB pour paiement par virement

Poursuite cursus (vers établissement artistique supérieur en **danse ou musique**) : **aide 70 €\* (1 demande par bénéficiaire)**

- Justificatif de présence au concours et justificatif de frais (droit d'inscription, déplacement, logement...), un RIB pour paiement par virement

Poursuite cursus (vers établissement artistique supérieur en **théâtre**) : **aide selon barème défini dans le dossier de subvention avec la région Normandie**

**\*Montant maximum par rapport aux dépenses engagées**

#### Renseignements

Nom adhérent .....

Nom	Prénom	Cycle/année conservatoire	Discipline Musique/Chant/Danse/Théâtre (préciser l'instrument)

**Modalités et date limite de demande : 1 juillet 2022**

**Dépôt du formulaire accompagné des justificatifs dans la boîte aux lettres APEC, ou lors de la permanence APEC, ou par mail.**

#### Cadre réservé à l'APEC

Date réception demande : ..... Dossier complet : oui  non

Date du règlement par virement : .....